BIEP N° 2019-204066
Poste Susceptible d'être vacant
Infirmier-ière Conseiller (e) Technique auprès de l'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Lozère

Intitulé recruteur : administration centrale MEN.
Organisme de rattachement : ministère de l'éducation nationale.
Localisation : académie de Montpellier.

Date de disponibilité : susceptible d'être vacant au 01/09/2019
Catégorie : A
Statut du poste : titulaires seulement
Domaine fonctionnel : santé-inclusion sociale

Intitulé : ACA-INF Infirmier-ière conseiller (e) technique auprès de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Lozère.

Descriptif du poste :

Localisation : DSDEN, 3 rue Chanteronne, 48000 Mende.

Ce poste a vocation à être occupé par un infirmier-ière du corps relevant du ministère de l'éducation nationale régi par le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat.

A pourvoir par voie de mutation ou de détachement

Missions prioritaires :

Sous l'autorité directe de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Lozère et, par délégation, sous l'autorité du Secrétaire Général, en relation sur le plan technique avec l'Infirmière Conseillère Technique du Recteur (ICTR) et les infirmier-ières d'établissements, l'infirmier-ière conseiller (e) technique, dans son champ de compétence défini par la circulaire n°2015-119 du 10-11-2015, contribue à la mise en œuvre départementale de la politique de santé en faveur des élèves arrêtée par le ministre et définie par les orientations du recteur.
Une mission lui est également attribuée en matière d'hygiène et de sécurité en tant que conseiller(e) de prévention départemental en relation avec le conseiller de prévention académique et l'inspecteur hygiène et sécurité du rectorat.

Contexte :

La direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère est située à Mende.

Le département est essentiellement rural et compte à la rentrée 2018 :

- 107 écoles publiques et privées qui scolarisent 6 525 élèves,
- 18 collèges publics et privés qui scolarisent 3 657 élèves,
- 7 lycées d'enseignement général, technologique et professionnel publics et privés qui scolarisent 3 448 élèves.

Les élèves sont accueillis en internat dans la plupart des établissements du 2nd degré.

L'enseignement privé sous contrat est très présent.

Le service infirmier scolaire est composé d'une équipe de 14 infirmier-ières.

Le service de prévention est composé de trois assistants de prévention.

Activités :

Infirmier-ière conseiller(e) technique :

- Accompagne, conseille et coordonne les personnels infirmiers
- Elabore et met en œuvre les actions prioritaires définies au plan national et dans le projet académique
- Forme les personnels infirmiers : tutorat professionnel, formation continue
- Participe aux groupes de travail départementaux, aux groupes d'analyse de pratique et suivi des projets en lien avec les partenaires institutionnels (ARS, CD, DDCSPP)
- Apporte ses compétences à la mise en œuvre des partenariats avec les différents services (Etat, collectivités, comités dans le cadre d'actions de prévention)
- Elabore le rapport départemental et la synthèse statistique de l'activité de l'ensemble des personnels infirmiers
- Conseille techniquement les chefs d'établissement et les directeurs d'écoles
- Suit les situations préoccupantes d'élèves
- Gère les formations secourisme et l'habilitation départementale avec les services de la préfecture

Conseiller(e) de Prévention :

- Coordonne les assistants de prévention de circonscription
- Assure la coordination entre les écoles et les collectivités de rattachement concernant l'application des règles de sécurité incendie et des règles d'hygiène, de santé, et de conditions de travail des personnels
- Aide à la rédaction et à l'actualisation des DUER - accompagne les directeurs d'école dans la rédaction des PPMS
- Participe aux visites, groupes de travail et réunions du CHSCTD et aux réunions de circonscription
- Participe à l'élaboration du plan départemental de formation des enseignants du 1er degré (secourisme, prévention des TMS…) et à la formation des nouveaux directeurs en collaboration avec le conseiller de prévention académique (registres, DUER, RUS)
- Accompagne et suit les personnels en difficulté (violence, harcèlement, difficultés professionnelles)
- Rédige le bilan départemental annuel des accidents de service et le plan annuel de prévention en collaboration avec le conseiller de prévention académique

Connaissances et compétences requises :

- Connaissances générales du fonctionnement de l'éducation nationale (réglementation, organisation)
- Connaissances du système éducatif, déontologie et positionnement professionnel
- Bonnes connaissances dans le domaine de la santé publique et de la santé communautaire
- Sens de l'organisation et de la communication, capacité de travail en équipe, conduite de projets, animation de réunion
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Maîtrise des outils informatiques

- Formation de secourisme (PSC1) : monitorat souhaité
- Formation de conseiller(e) de prévention souhaitée ou à envisager.

Personne à contacter :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Lozère.
Tél : 04 66 49 51 05

Courriel : ce.dsden48@ac-montpellier.fr

Modalités de candidature :

Le dossier de candidature, **adressé sous couvert hiérarchique** et avec l'avis du Recteur de l'académie d'origine pour les candidats extérieurs à l'académie de Montpellier, comprendra les éléments suivants :

- Curriculum vitae détaillé,
- Lettre de motivation qui mentionnera les coordonnées complètes (adresse, téléphone portable, mel)
- Les deux derniers entretiens professionnels,
- La fiche de synthèse AGORA pour les personnels de l'éducation nationale, une fiche de synthèse de l'historique de carrière pour les personnels des autres fonctions publiques ;
- Dernier arrêté d'avancement de grade / d'échelon ou dernier bulletin de paie
- Toute pièce jugée utile pour valoriser le dossier.

Les candidatures doivent parvenir, avant le 7 juin 2019, **par voie hiérarchique**, à : Direction Académique des Services de l'Education Nationale de la Lozère, à l'attention de Monsieur le Directeur Académique, 3 Rue Chanteronne. CS 80022. 48009 MENDE CEDEX.

Une copie du dossier de candidature sera simultanément adressée par courriel sous format pdf (aucun autre format ne sera accepté) par courriel à ce.dsden48@ac-montpellier.fr, laurence.lucereau@ac-montpellier.fr, claire-lise.laurent@ac-montpellier.fr .

L'objet du mail mentionnera " Recrutement ICTD48 - Nom du candidat »